

**AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES
ARTES Concessionnaire Renault**

Société Anonyme au Capital de 25.500.000 Dinars
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis
RC: Tunis B. 1102541996 – M.F. : 1214 SAM

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

*Messieurs les actionnaires de la société ARTES sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **Le Jeudi 21 JUIN 2012 à 10 Heures** à l'hôtel VIEME (Tunis-GRAND HOTEL) Avenue de Monastir El Menzah 7 ARIANA à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- **Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2011 ;**
- **Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;**
- **Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;**
- **Affectation des résultats nets de l'exercice 2011 ;**
- **Quitus pour l'exercice 2011 aux administrateurs, et fixation des jetons de présence;**
- **Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2011 ;**
- **Approbation des états financiers consolidés ;**
- **Nomination d'un nouveau Co-commissaire aux comptes ;**
- **Renouvellement de mandat de quatre administrateurs ;**
- **Pouvoirs pour formalités.**

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha- Tunis

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES
ARTES Concessionnaire Renault**

Société Anonyme au Capital de 25.500.000 Dinars
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis
RC : Tunis B. 1102541996 – M.F. : 1214 SAM

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

*Messieurs les actionnaires de la société ARTES sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **Le Jeudi 21 JUIN 2012 à 11 Heures 30** à l'hôtel VIEME (Tunis-GRAND HOTEL) Avenue de Monastir EL Menzah 7 ARIANA à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- Augmentation du capital social en deux tranches durant les années 2012 et 2013;
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts.
- Délégation des pouvoirs au conseil d'administration pour fixation des modalités de la deuxième tranche al de l'augmentation du capital conformément à l'article 294 du code des sociétés commerciales;
- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha- Tunis

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS (Assemblée Générale Ordinaire du 21 Juin 2012) à L'hôtel VIEME (Tunis-GRAND HOTEL) Avenue de Monastir El Menzah 7 ARIANA à 10 heures.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité, les états financiers et les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité du Groupe ARTES et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2011 telle que proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

- Bénéfice net de l'exercice 2011	= 17 497 509 TND.
- Résultats reportés	= 27 172 602 TND.

- Bénéfice distribuable	= 44 670 111 TND.
- Dividendes de l'exercice 2011 (Soit 0,550 TND par action)	= 14 025 000 TND.

- Le solde à affecter aux résultats reportés	= 30 645 111 TND.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,550 TND par action, soit un montant total de 14 025 000 TND et fixe la date de distribution des dividendes à partir du/.../2012.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et Quitus entier et sans réserves de leur gestion relative à l'exercice 2011.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence aux administrateurs à raison de DT par an et par administrateur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer un nouveau Co-commissaire aux comptes pour une période de trois ans à partir de l'année 2012 soit pour les années 2012,2013 et 2014. Le mandat du Co-commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement du mandat de quatre administrateurs.

- Monsieur Moncef MZABI.
- Monsieur Mzoughi MZABI.
- Monsieur Mohamed Sadek Mzabi.
- La société DALMAS, représentée par Monsieur Moncef MZABI.

Et ce pour une période de trois ans soit pour les exercices 2012, 2013 et 2014. Les mandats respectifs des quatre administrateurs viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal des délibérations de la présente Assemblée pour, effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

PROJET DE RESOLUTIONS (Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Juin 2012) à L'hôtel VIEME (Tunis-GRAND HOTEL) Avenue de Monastir ARIANA à 11 heures 30.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les décisions du conseil d'administration de la société ARTES réuni le 28 Avril 2012 et décide d'augmenter le capital social de la société de 12 750 000 Dinars pour le porter de 25 500 000 Dinars à 38 250 000 Dinars par incorporation des réserves (résultats reportés) en deux tranches durant les années 2012 et 2013 comme suit :

1 ère Tranche : Porter le capital social durant l'année 2012 de 25 500 000 Dinars à 31 875 000 Dinars par incorporation de la somme de 6 375 000 Dinars à prélever sur les réserves (résultats reportés) et la création de 6 375 000 actions nouvelles de 1Dinar chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires à raison d'une(1) action nouvelle pour quatre (4) actions anciennes, avec jouissance en dividendes à partir du 01/01/2012.

2 ème Tranche : Porter le capital social durant l'exercice 2013 de 31 875 000 Dinars à 38 250 000 Dinars par incorporation de la somme de 6 375 000 Dinars à prélever sur les réserves (résultats reportés) et la création de 6 375 000 actions nouvelles de 1Dinar chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires à raison d'une(1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes, avec jouissance en dividendes à partir du 01/01/2013.

les modalités de la deuxième tranche de l'augmentation du capital et la modification corrélative de l'article 6 des statuts seront arrêtés par le conseil d'administration par délégation conformément aux dispositions de l'article 294 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société et de modifier corrélativement l'article 6 suite à l'augmentation du capital social de la société.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne conformément à l'article 294 du code des sociétés commerciales, tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider des modalités de la deuxième tranche de l'augmentation de capital durant l'année 2013, de mettre à jour l'article 6 des statuts et d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal des délibérations de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à